

LE CHAPPELLEAUXNAUXARD



Edito

6 La Chapelle-aux-Naux (1.-et-1.)
**Chères Chapellauniennes, et l'Église
 chers Chapellauniens**

Le grand projet de la Municipalité de ces dernières années a enfin été réalisé : le lotissement des Gagneries est maintenant réaménagé avec une voirie neuve, un écoulement des eaux pluviales maîtrisé et un aménagement paysager qui se bonifiera avec le temps si les habitants en prennent soin.

Le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) qui nous est imposé par l'Etat nous empêche d'avoir d'autres projets importants. Nous concentrerons donc nos efforts ces prochaines années sur l'entretien de la voirie, la réfection du circuit électrique de l'église et la rénovation de l'école (peintures intérieures, isolation). Depuis près d'un an et demie nous sommes confrontés à cette épouvantable pandémie qui a déjà fait tant de victimes et nous complique terriblement la vie. Cet été nous pouvons espérer une accalmie bien que le nouveau variant Delta se propage rapidement dans le département, à cause de quelques irresponsables qui ne prennent pas les précautions nécessaires.

Cependant tous les plus grands scientifiques sont d'accord sur le fait qu'aucun retour à la normale ne sera possible tant qu'une grande majorité de la population ne sera pas vaccinée. Espérons que ceux qui doutent encore, malgré le fait que plus d'un milliard de personnes dans le monde soit déjà vaccinées avec une proportion infime de problèmes mineurs, se rangeront à cet avis dans l'intérêt général.

Je terminerai par une bonne nouvelle : après presque 2 ans de retard la fibre arrive enfin sur notre commune. Le déploiement en aérien se fait rapidement en ce moment et, en souterrain, les gaines que nous avons fait installer lors des travaux d'enfouissement des réseaux ont été très utiles. Nous devrions pouvoir en profiter avant la fin de l'année.

Je vous souhaite un excellent été, mais surtout continuez à prendre soin de vous.

Bonne lecture !

Philippe
 MASSARD

Sommaire

Commémoration du 8 mai	p 2
Brocante	p 2
Colis de Noël	p 3
Fibre optique	p 3
Concours photo	p 4
Déco lumineuses 2020	p 5
Le numérique et vous	p 5
Décès de Michel Driat	p 6
Les élections Départementales et Régionales	p 7
Aménagement du lotissement des Gagneries	p 8 et 9
Week end de l'Equi Bien-Etre	p 9
La vie à l'école avec la covid 19	p 10
Randonnée Familles Rurales	p 10
La Loire à vélo	p 11
Visite insolite de l'école	p 11
Parking de la Mairie	p 12
Les règles de bon voisinage	p 12
Plan communal de sauvegarde	p 13 et 14
Sorties scolaires 2021	p 14
Le carnet	p 15
Homage à Réjane	p 15
Nouveaux arrivants	p 15
Affiche des Bateliers	p 16

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR

www.chapelleauxnaux.fr



RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

<https://www.facebook.com/LaChapelleauxNaux/>





Commémoration du 8 mai 1945

76e commémoration du 8 mai 1945, à l'instar du dernier 11 novembre sans rassemblement public. La gerbe a été déposée par le Maire, son épouse et l'un des adjoints.



La minute de silence, en hommage aux morts et disparus de ce conflit mondial, a été observée, après lecture du message officiel de commémoration.

Forcément, il n'y eut pas non plus de moment de cohésion, et cela manque ! La Seconde Guerre mondiale fut le conflit le plus meurtrier de l'Histoire de l'humanité, avec plus de 60 millions de morts soit 2,5 % de la population mondiale de l'époque.

Pour mémoire, notre commune ne compte officiellement qu'un seul mort dans le cadre de ce conflit, M. L. BREUIL, ce qui ne doit pas occulter nos plus de 560 000 morts et disparus, militaires et civils français.

Gloire à nos morts, pour la France et la liberté de ses enfants !
Vous souhaitez rechercher un disparu pour les conflits de 1963 à nos jours ?



Recopiez l'adresse ci-dessous ou scannez le QR code.

https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/opex_1963_2013/

Brocante

La brocante annuelle de l'association Familles Rurales La Chapelle Aux Naux, Lignièrès de Touraine devait avoir lieu le dimanche 9 mai 2021, mais en raison de la pandémie la date a dû être repoussée.

Toute l'équipe des Familles Rurales sera heureuse de vous accueillir dans une ambiance conviviale et chaleureuse le dimanche 12 septembre 2021. Une centaine d'exposants sont attendus comme les autres années. Côté restauration exposants et visiteurs pourront se restaurer sur place avec les entrecôtes, moules-frites, saucisses, merguez ; bien sûr des boissons fraîches seront proposées et des glaces et pâtisseries pourront être dégustées.





Colis de Noël

En raison des contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, la distribution des colis de Noël aux anciens de la commune n'a pu être assurée cette fois-ci par l'équipe municipale.

Les colis étaient à retirer en Mairie et nous remercions tous nos aînés d'avoir fait le déplacement.

Pour l'équipe municipale, ce portage des colis à domicile, c'est aussi une façon de retisser des liens, d'échanger avec nos anciens, de demander de leurs nouvelles, de s'enquérir de leur santé.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous donnent rendez-vous en décembre 2021 pour, nous l'espérons, effectuer à nouveau la distribution des colis de Noël.



FIBRE OPTIQUE

(la suite de la suite...)

L'arrivée de la fibre sur notre commune est imminent, après presque 2 ans de retard. Ce n'est pas faute de nous être portés candidats dès le début : d'une part le recrutement des entreprises de sous-traitance a été laborieux, d'autre

part la crise sanitaire a contribué à retarder les opérations de raccordement. Pour une fois ce n'était donc pas une question budgétaire, mais d'organisation.

Notre armoire technique optique a été posée derrière l'abribus de la rue de l'Aireau Douet ; ces derniers jours, les câbles ont été tirés sur les poteaux le long des voies et passés en souterrain partout où c'était possible, comme nous l'avions prévu depuis de

nombreuses années.

Votre FAI (Fournisseur d'Accès à Internet : Orange, SFR, Bouygues, Free, et les autres) vous contactera pour vous proposer le raccordement à la fibre. Vous pouvez aussi prendre les devants, surtout si votre box est ancienne, car dans ce cas vous devrez la changer par un modèle compatible fibre optique.

Puis, courant 2ème semestre 2021, une entreprise mandatée par votre FAI viendra effectuer le raccordement final, moyennant un passage de câble et selon le cas un percement de passage. Votre correspondant unique est et demeurera votre FAI, même si le raccordement pose problème techniquement.

Néanmoins, lors du raccordement final par l'entreprise sous-traitante, n'hésitez pas à indiquer au technicien votre souhait d'emplacement du boîtier optique final. En théorie il sera placé là où se trouve l'actuelle prise téléphonique principale, mais il est possible de le décaler dans la mesure du raisonnable et du techniquement possible.

La fibre n'est pas obligatoire pour les habitations déjà construites, mais ne la refusez pas, quitte à changer de fournisseur, car vous obtiendrez un vrai confort numérique : internet incroyablement véloce, télévision en très haute définition, téléphone fixe sans coupure, et tous les futurs services connectés. D'autant qu'à terme le câble téléphonique en cuivre disparaîtra totalement au profit de la fibre, car l'ancienne technologie ne sera plus capable de faire transiter la somme des signaux.

En comparaison avec le câble téléphonique actuel, la fibre optique c'est un peu comme si vous rouliez sur l'autoroute à 13 000 km/h !

Un détail toutefois : le débit proposé par la fibre optique est une chose, l'état logiciel de votre ordinateur en est une autre !

Profitons-en pour mettre à bas une rumeur totalement fautive : NON, le téléphone fixe ne disparaîtra pas avec la fibre ! Ce qui disparaîtra à terme c'est la ligne téléphonique en cuivre et les abonnements classiques (anciennement nommés France-Télécom RTC) avec le combiné directement branché au mur. Un jour ou l'autre il faudra donc passer par une box pour garder le téléphone fixe.





CONCOURS PHOTO

« Lumières de Loire »

organisé par la commune de

La Chapelle-aux-Naux

ouvert à tout photographe amateur
d'Indre-et-Loire

Inscription au 02.47.96.80.36 ou
sur contact@mairie-lachapelleauxnaux.fr

Exposition et remise des Prix
le DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021 lors de la brocante
organisée par l'association Familles Rurales



Déco lumineuses 2020



Déco Noël

Dès fin novembre, le 1er adjoint Jean-Marie LEBLANC aidé de l'agent communal Nicolas COURTEAU ont réalisé une superbe décoration de Noël dans le centre de notre village.

Les illuminations de Noël marquent le début d'une période très attendue par tous. Nous avons pu admirer ces décors qui brillaient de mille

feux. Guirlandes, rideaux de lumière et décorations en tous genres ont orné les bâtiments communaux (école, mairie, église et salle polyvalente) ainsi que les parkings attenants. À ce décor féérique se sont ajoutées les nombreuses illuminations réalisées par des habitants, qui ont donné à notre commune une merveilleuse ambiance de fêtes !



Le numérique et vous

La double authentification c'est quoi ?

Vous allez en entendre parler de plus en plus souvent lors de vos démarches en ligne.

C'est une technique de sécurité qui permet de s'assurer que c'est bien vous qui effectuez un achat en ligne ou une connexion informatique ; ou encore une opération un peu délicate comme un changement de mot de passe ou une suppression de compte.

Concrètement, le système informatique à l'autre bout vous demande de lui fournir un code qu'il envoie sur une autre de vos adresses connues, ou de préférence sur un autre appareil que vous avez déjà déclaré.

Exemple : vous vous apprêtez à faire un achat en ligne sur un site internet de commerce ou à effectuer un virement bancaire. Vous recevez un sms (texto) avec un code que vous devez recopier à l'écran afin de confirmer cette opération.

De plus en plus d'opérateurs en ligne exigent désormais cette double authentification. Mais bientôt ce ne sera plus possible par texto mais exclusivement en installant une application spécifique dédiée, sur votre smartphone ou sur une tablette. C'est déjà le cas avec nombre de banques et certains sites internet.

Voyons le bon côté des choses : cela vous assure que l'opération est légitime et qu'un pirate informatique n'est donc pas en train d'utiliser votre identité ou votre compte bancaire.





Décès de Michel Driat

Quelques-uns se souviennent de ce personnage original, grand amoureux des paysages de Loire et défenseur des ragondins. Ceux-ci deviennent très vite ses amis fidèles, se laissant caresser au pied du chevalet tandis qu'il magnifiait les paysages de Loire sur la toile. Né à Paris en 1925, il était venu s'installer à la Chapelle aux Naux dans les années 60.



Ses métiers de graveur, puis d'ébéniste ne l'empêchent pas de s'adonner à son passe-temps favori : la peinture.

Michel Driat ressentait l'énergie des couleurs et des lumières comme une source d'inspiration sans fin.

Beaucoup connaissent cet artiste tourangeaux, mais sa réserve naturelle, sa modestie et sa timidité l'empêchent d'augmenter sa notoriété en cherchant à exposer ses œuvres. Il participe cependant à quelques expositions d'envergure dans la région.

Au début des années 2000 il a fait don à la commune d'une magnifique fresque

qui orne la salle des mariages, et qui a depuis été immortalisée par tous les photographes.

La Municipalité a décidé, avec l'aide de son fils Vincent de lui consacrer une exposition posthume dans les mois qui viennent. Ce sera l'occasion pour chacun de voir quel grand artiste nous avons dans notre village.





Les élections



Les élections Départementales et Régionales ont eu lieu, en raison de la pandémie, en même temps les 20 et 27 juin 2021.

Malgré les difficultés d'organisation elles se sont parfaitement bien déroulées dans la salle polyvalente car il fallait un espace assez grand pour accueillir 2 bureaux de vote au même endroit.

même endroit.

Un parcours fléché guidait les électeurs d'abord vers le bureau des Départementales, et ensuite celui des Régionales. Malheureusement nous avons pu constater, comme sur l'ensemble du pays, une abstention record. Signe du désintéressement des citoyens pour ces élections pourtant très importantes, car elles ont permis de d'élire nos représentants au Conseil Départemental et à la Région.



La Chapelle-aux-Naux : résultat régionales 2021

Premier tour **Deuxième tour**

Résultats élections régionales 2021 - 2ème Tour

Découvrez les résultats du deuxième tour des élections régionales de votre commune. Retrouvez le nombre de voix de chaque tête de liste, le nombre de votants, d'abstentions, d'exprimés...

Bonneau François Union à gauche avec des écologistes	46,32 % 63 voix
Forissier Nicolas Union au centre et à droite	22,79 % 31 voix
Nikolic Aleksandar Rassemblement national	18,38 % 25 voix
Fesneau Marc Union au centre	12,50 % 17 voix

Nombre d'inscrits : 458	Votants : 31,22% (143)
Abstention : 68,78% (315)	Exprimés : 29,69% (136)
Votes blancs : 3,50% (5)	Votes nuls : 1,40% (2)

La Chapelle-aux-Naux : résultat départementales 2021

Premier tour **Deuxième tour**

Résultats élections départementales 2021 - 2ème Tour

Découvrez les résultats du deuxième tour des élections départementales de votre commune. Retrouvez le nombre de voix de chaque tête de liste, le nombre de votants, d'abstentions, d'exprimés...

Chartier Pavero-Raimond Divers droite	62,50 % 80 voix
Gachot Nizou Union à gauche avec des écologistes	37,50 % 48 voix

Nombre d'inscrits : 458	Votants : 31,22% (143)
Abstention : 68,78% (315)	Exprimés : 27,95% (128)
Votes blancs : 6,99% (10)	Votes nuls : 3,50% (5)



Aménagement du lotissement des Gagneries



pour la réalisation des travaux. Ce n'est pas moins de 5 entreprises qui ont répondu à ce marché public. C'est finalement la société Eurovia, basée à Joué les Tours, qui a été sélectionnée pour la réalisation de ce chantier, sous la mise en œuvre de la société ATE. L'ensemble de l'ouvrage a démarré début du mois de janvier pour être finalisé fin mars. Du fait, habitants et ouvriers ont dû cohabiter pendant les 3 mois durant la réalisation des travaux, ce qui n'a pas forcément été chose facile.

Dans un premier temps, des tranchées ont été creusées



vie plus agréable.

Bien sûr, un tel ouvrage représente des coûts élevés pour notre commune.

Le montant total du chantier s'élève à 176 236, 91€, réparti de la façon suivante :

- Travaux de voirie 155 519.10 € (Eurovia)
- Maîtrise d'oeuvre 16 207.98 € (ATE)
- Espaces verts 4 509.83 € (Paysagemania)

L'ensemble de ces prestations n'auraient pu être réalisées sans un nouvel emprunt, ni sans l'aide de subventions complémentaires du Conseil Départemental et de

Un des plus gros projets de la commune ces dernières années est enfin arrivé à son terme ! Le but des travaux était principalement de rénover la voirie fatiguée et en mauvais état, et en même temps, permettre le bon écoulement des eaux pluviales qui avaient tendance à stagner sur les bas-côtés. Cette opération visait principalement à sécuriser les lieux, sans pour autant délaisser l'aspect paysager. L'objectif était d'obtenir un environnement naturel en harmonie avec le cadre vert de notre belle commune.

Un appel d'offres a été lancé au mois d'Aout 2020



pour permettre la pose de caniveaux béton pour le réseau d'eaux pluviales. Après quoi l'ancienne voirie a été détruite et le terrain décaissé pour laisser place à un enrobé neuf. Des places de parking ont été dessinées en débord sur la route de façon à limiter la vitesse (l'ensemble du lotissement est désormais en zone limitée à 30 km/h).

Puis la société Paysagemania est intervenue pour aménager les espaces verts le long de la voirie. Des arbres et végétaux ont été plantés de façon à créer un cadre de





la Communauté de Communes, le tout réparti de la façon suivante :

- Montant des subventions : 33 397€ dont :
 - 23 473 € du conseil Départemental
 - 9 924 € de la Communauté de Communes
- Emprunt 130 000€ au taux de 0,45% sur 15 ans.

Il est important de noter que ce taux d'emprunt peu élevé nous a été accordé grâce au bon équilibre financier de la commune. Ce qui a permis le remboursement du dernier emprunt datant de 2011, et ainsi repartir sur des bases saines et éviter le cumul des crédits.



Week-end de l'Équi Bien-Etre

Les 22 et 23 mai dernier s'est tenu un évènement unique en France, sur la commune de la Chapelle aux Naux, au centre équestre Touraine Cheval : le Week-End de l'Équi Bien-Être, un temps entièrement dédié au bien-être du cheval et du cavalier.

Au programme : des conférences et animations par une vingtaine de professionnels venus de toute la France, qui ont présenté leur expertise dans les domaines du dressage, du spectacle, de la sellerie et du harnachement. Des soins, tels que l'ostéopathie, le shiatsu, la massothérapie, la kinésiologie, les soins vétérinaires, la podologie. Ainsi que l'aide aux personnes, comme l'équitation centrée, l'équithérapie, l'équicie, l'équicoaching, le travail du savoir-être du cavalier... Un véritable échange entre l'homme et sa plus belle conquête : chacun apporte sa sagesse à l'autre !

Les visiteurs ont été ravis de pouvoir échanger avec autant de professionnels bienveillants, tous là bénévolement dans un but de transmission. Ainsi, après chaque démonstration ou conférence, ces professionnels ont répondu aux questions des visiteurs, ce qui a permis un partage encore plus vaste des informations et savoirs !

En parallèle, un salon avec des exposants était proposé, avec du matériel, des produits de soins, mais également des coachs pour que chaque personne y trouve son compte. Le photographe Benoit Billon et sa femme Sarah, qui ont ensemble créé Regards Équestres, étaient là pour immortaliser ces beaux moments.

Il aura fallu environ 6 mois de préparation dans ce contexte un peu particulier, avec la programmation et l'organisation de la venue des professionnels, ainsi que la publicité auprès du public, pour attirer les visiteurs. Cette manifestation très coûteuse à organiser a été soutenue financièrement par la Communauté de communes de Touraine Val de l'Indre et matériellement par la commune de La Chapelle aux Naux. Le but de cette manifestation est de se renouveler pour se pérenniser, et permettre aux cavaliers ou propriétaires de chevaux de découvrir de nouveaux savoirs et de nouvelles méthodes ! Vous pouvez dès à présent noter la prochaine date, elle aura lieu le samedi 4 et le dimanche 5 Juin 2022 !



La vie à l'école avec la covid-19

Petite rétrospective de cette année scolaire sous le signe de la crise sanitaire :

La pandémie a été présente durant toute l'année scolaire avec des périodes de fermeture ou de restriction. Les enseignants et les élèves ont dû s'adapter une fois de plus à cette situation.

L'emploi du temps du mois d'avril a dû être modifié avec dans un premier temps une semaine de confinement du 5 au 9 avril. Les classes étaient fermées mais l'accueil des enfants du personnel soignant et prioritaire a pu être maintenu à l'école de Lignières de Touraine dans les locaux de la garderie.

À partir de la mi-mai, la pandémie a commencé à reculer et les premières mesures de lever des restrictions ont vu le jour. Les enfants ont pu apprécier dès le 17 juin de pouvoir retirer leurs masques à l'extérieur et pendant la récréation. Pour répondre à certaines demandes La Municipalité a fait réaliser par Nicolas divers aménagements dans la cour (boiseries repeintes, palissade, jeux au sol, etc...).

Depuis la rentrée et durant toute l'année scolaire, le Maire et la Directrice de l'école de la Chapelle aux Naux ont fait le choix de maintenir les conditions d'accueil à la cantine. Une classe avait accès au réfectoire tandis que la seconde occupait la salle des fêtes pour le déjeuner. De ce fait, les classes ne se mélangeaient pas. Cette organisation a permis de garder les enfants à l'heure du déjeuner et de faciliter la vie des parents qui travaillent.

Les consignes sanitaires ont continué d'être appliquées selon les directives du ministère de l'éducation nationale : port du masque obligatoire, pas de brassage de classes et désinfection quotidienne des locaux.

Cette crise sanitaire aura marqué une fois de plus le contenu éducatif de cette année scolaire. Les élèves les plus en difficulté ont été touchés. Les périodes de classe à la maison ou la diminution des temps d'aide RASED ont accentué leurs faiblesses car, pour éviter les brassages entre les classes, moins d'élèves ont pu être suivis.

Des répercussions sur certains apprentissages se sont fait sentir également notamment à cause du port du masque, c'est le cas pour l'anglais et le travail de phonologie. Les élèves allophones ou qui présentent une déficience auditive ou encore ceux qui ont des difficultés de prononciation ne pouvaient lire sur les lèvres cachées sous les masques.

Cependant, tout a été mis en oeuvre pour assurer la continuité pédagogique lors de ces périodes difficiles, comme ce fut le cas pour la classe de CP qui a dû fermer à partir du 28 avril, ou encore pour les enfants confinés à la maison car cas contact ou autre.

Pour autant, il n'a pas été observé une hausse de l'absentéisme comparé à une année dite « normale ». Les enfants



présentant des symptômes pouvant être ceux de la Covid ne prenaient pas le risque de venir à l'école et les élèves, masqués à l'école, ont contracté beaucoup moins de virus de la grippe ou de la gastroentérite. Enfin un point positif de cette crise !

Après cette année encore si particulière, les enfants de la Chapelle aux Naux reprendront le chemin de l'école dès le jeudi 2 septembre et espérons que ce sera cette fois sans trop de contraintes....

Mais ne pensons pas encore à la rentrée. Le Maire et toute l'équipe du Conseil Municipal souhaitent de très bonnes vacances à tous les petits chapellauniens !



Randonnée

L'association Familles Rurales organisera une randonnée pédestre autour du lac de RILLÉ le 25 septembre 2021. Deux parcours fléchés vous seront proposés : un de 4km et un autre de 8 km.

À proximité du village de RILLÉ vous pourrez ainsi partir à la découverte du lac et longer ses rives pour admirer les superbes paysages, sa faune, sa flore. Un co-voiturage sera organisé par l'équipe et proposé aux participants. Une petite collation au

départ et un apéritif à l'arrivée vous seront offerts. Si vous souhaitez vous restaurer sur place vous pouvez apporter votre panier pique-nique.



La Loire à vélo

Bienvenue sur l'une des plus belles véloroutes de France ! Au cœur des paysages du Val de Loire, La Loire à Vélo vous offre un voyage, à votre rythme. Outre les distances à parcourir, n'oubliez pas de vous ménager du temps pour visiter. De l'avis de tous, vous en aurez besoin !



En France, la Loire à Vélo a été la première véloroute balisée et sécurisée. Des contreforts du Massif Central jusqu'aux plages de l'Atlantique, La Loire à vélo épouse les rives du dernier grand fleuve sauvage d'Europe. Sur 800 km, c'est une exceptionnelle diversité de paysages qui s'offre aux amateurs de nature et de patrimoine.

En Touraine, précisément, pédaler sur l'itinéraire de la Loire à vélo vous entraîne au cœur du Val de Loire et de ses grands châteaux, classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Sur un peu moins de 100 km, la petite reine vous fait rallier les remparts d'Amboise, le cœur animé de la ville de Tours, l'entrée des jardins de Villandry ou encore les murailles de la forteresse royale de Chinon.

Les châteaux de Langeais et d'Ussé se trouvent également sur votre route. Et ce n'est pas tout !



Des antennes permettent de s'écarter du parcours principal, pour rejoindre les châteaux d'Azay-le-Rideau et de l'Islette, mais aussi de rattraper d'autres grands itinéraires tels l'Indre à vélo et Saint-Jacques de Compostelle à vélo.



En plus des châteaux, l'itinéraire de La Loire à vélo vous permettra d'improviser une pause dégustation, dans des endroits atypiques comme « La cabane » sur la Chapelle aux Naux ou sur diverses aires de pique-nique le long de la Loire.

Visite insolite



Le vendredi 21 mai au matin, les enfants de l'école de La Chapelle aux Naux ont eu la visite insolite de deux magnifiques chevaux nommés Schwepps et Gahodia dite Yaya.

Leur cavalière Maylis est venue leur présenter son projet de faire le tour de France à trois. Leur départ sur les routes était prévu quelques jours plus tard, le 25 mai. Elle a leur expliqué en quoi consistait son équipement pour ce si long voyage. Les élèves vont pouvoir suivre ce périple sur Facebook : <https://www.facebook.com/Equi-GlobeTrotteuse/>. Chouette initiative que cette rencontre. Cela suscitera peut-être de futures vocations...





Parking de la Mairie

Le parking de la Mairie a été entièrement refait. Avec le temps, son revêtement était devenu boueux en hiver et pulvérulent en été, ce qui incitait les visiteurs à se garer ailleurs, notamment sur les trottoirs. C'est l'entreprise EuroVia, qui avait été par ailleurs retenue pour la rénovation des Gagneries, qui a réalisé les travaux.

Cela a permis d'en abaisser le coût en économisant sur les déplacements du matériel lourd. Il a donc été possible de faire réaliser un enrobé de nouvelle génération, évacuant mieux l'eau, plus respirant et peu accumulateur de chaleur. Un marquage au sol plus sobre, élégant et durable a été ajouté.



La municipalité en profite pour vous rappeler qu'il faut utiliser ce parking, et ne pas se garer sur le trottoir le long de la mairie, ce dernier n'étant pas conçu pour supporter la masse d'un véhicule. Le coût de cette réfection se chiffre à un peu moins de 3000 €, une somme très raisonnable et une économie appréciable pour le budget de la commune.



Les règles de bon voisinage

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés de soirée, feux d'artifice privé... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

- Les appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...) sont autorisés :
De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi
De 9h à 12 et 15h à 19h le samedi
De 10h à 12h les dimanches, jours fériés
- Tapage nocturne
Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe.

Au jardin aussi il y a des règles

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4e classe de 750 €.

Les horaires des déchetteries sont disponibles sur le site www.smictom.com

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.

Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Les barbecues

Fumées, odeurs persistantes, risques d'incendie... bien que convivial, l'usage du barbecue peut parfois causer des nuisances pour le voisinage en cas d'abus.

Que faire en cas de litige?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.

S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure. En dernier recours saisissez le Médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie.



Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil de planification et d'organisation communale qui doit permettre, en cas de la survenance d'une crise,



-d'anticiper des situations dangereuses en assurant la protection et la mise en sécurité des populations.

-de préparer les acteurs impliqués dans la gestion de crise et de permettre ainsi de diminuer les incertitudes et actions improvisées.

La commune de la Chapelle aux Naux s'étend sur 350 ha encadrés par la Loire et le Vieux Cher. Elle est bordée à l'Est par Villandry, au Sud par Vallères et Lignières de Touraine et à l'Ouest par Bréhémont.

Au XIXème siècle, elle a connu trois inondations majeures provoquées par

des crues « mixtes », c'est-à-dire à la fois océaniques (fronts pluvieux venant de l'Océan) et cévenoles (précipitations orageuses sur les Cévennes), en 1846, 1856 et 1856, dont de nombreuses maisons portent encore la marque gravée dans la pierre.

En 2019 le PCS a intégré un nouveau risque majeur en plus du risque d'inondation : le risque nucléaire en raison de la proximité de la centrale d'Avoine.

Les différentes étapes de la mise en œuvre du PCS sont :

A) Risque d'inondation

Mise en état de vigilance dès que la cote atteint 2,20 m à l'échelle du pont de Langeais. Vient ensuite la phase d'alerte avec déclenchement du PCS quand cette cote atteint 3,50 m, la suite (phase de crise) étant déclenchée en accord avec le Préfet dès qu'elle dépasse 5,60 m. Enfin la phase de retour à la normale intervient lorsque la cote repasse en dessous de la cote d'alerte.

Règlement d'alerte communal

1 - Le MAIRE décide d'alerter la population lorsqu'il juge que les informations obtenues de la Préfecture et des services de l'État indiquent un risque grave et prévisible d'inondation.

2 - LES MOYENS employés sont :

a) Distribution d'un message d'alerte explicatif par les employés communaux réquisitionnés, sur les risques encourus et les moyens d'y faire face (extraits du PCS). Durée de la distribution : 2 heures maximum.

b) Envoi d'un message par Panneau Pocket à tous les abonnés, information sur la page Facebook et le site internet de la commune.

Dans un deuxième temps, si le risque se précise au point d'envisager une évacuation, une deuxième distribution est effectuée, doublée d'un nouveau message par Panneau Pocket et par un appel téléphonique à chaque foyer (effectué par les membres de la Cellule Communication). Et aussi par la visite des membres du Conseil Municipal auprès de chaque personne ayant été identifiée « à risque »

3 - LES COTES D'ALERTE :

Seuil de vigilance : Hauteur de la Loire à Langeais 3,50 mètres.

Seuil d'alerte : Hauteur de la Loire à Langeais 4,50 mètres.

Ordre d'évacuation : En accord avec le Préfet s'il y a imminence de l'ouverture des déversoirs ou si une fragilisation importante de la digue est décelée.

4 - LES SECTEURS CONCERNES

De par sa disposition géographique, toute la surface de la commune est concernée ; Il n'y a donc pas de priorités et tout le monde doit être prévenu en même temps.

Cependant, les établissements recevant du public doivent être l'objet d'une attention particulière (Ecole, Mairie, Salle polyvalente).

5 - LEVEE DE L'ALERTE

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Maire indique la levée (éventuellement provisoire) de l'alerte. La population est alors prévenue par un message distribué sur les médias de la commune.

Les cellules d'action ont chacune un rôle spécifique :

La cellule logistique doit prévoir les moyens de locomotion pour évacuer les personnes à risque, organiser l'évacuation et le retour après l'inondation.

La cellule communication a pour objectif principal de prévenir la population et de l'informer des décisions du Poste de Commandement Communal.

La cellule intendance doit gérer le ravitaillement du Poste Communal de Commandement et des organismes de secours (SDIS, Gendarmerie etc.)

En cas d'évacuation, la municipalité a conclu une convention avec la commune de Vallères pour y accueillir la population qui n'aura pas pu se déplacer dans la famille ou chez des amis.



B) Risque nucléaire

Le règlement d'alerte communal est identique mais adapté au risque : la rapidité de l'information prime.

Le rayon de sécurité des centrales nucléaires est passé, par précaution supplémentaire, de 10 à 20 km en 2019. Par conséquent notre commune se trouve maintenant concernée par le plan de prévention de la centrale nucléaire de Chinon-Avoine. Nous parlons bien ici d'un supplément de précaution et non d'un supplément de risque, et surtout pas d'une explosion nucléaire, mais d'une hypothèse d'accident de fuite radioactive.

Nous en profitons donc pour faire un rappel au sujet des comprimés d'iode stable, qui ont déjà fait l'objet d'une première campagne de délivrance. Si vous n'avez pas récupéré ces comprimés, ou si vous êtes arrivés entretemps, sachez qu'une seconde campagne de distribution par la Poste a été lancée en février 2021. Vous DEVRIEZ donc en avoir reçu directement chez vous, si vous ne les aviez pas déjà obtenus lors de la première campagne de 2020. En cas de doute, vous pouvez aussi les demander dans l'une des pharmacies de Langeais.

Présentez-vous avec une preuve officielle de votre domicile à La Chapelle aux Naux et l'officine vous remettra gratuitement votre dotation de comprimés d'iode stable.

Ces comprimés sont valables 7 ans. Il ne faudra les prendre que si l'ordre en est donné par l'autorité municipale.

Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune :

En savoir plus : <http://www.distribution-iode.com/>

Sorties Scolaires 2021

La crise sanitaire liée à la COVID-19 avait noirci l'année 2020. Confinement, annulation de la fête de l'école, sorties scolaires inenvisageables, autant de contraintes qui n'avaient pas épargné nos petites têtes blondes.



C'est donc en avril dernier, que les enfants des classes de CP et CE1 de LA CHAPELLE AUX NAUX apprennent avec bonheur que deux sorties scolaires allaient être organisées par leurs enseignantes. Certes, la première fut reportée du 3 au 29 juin pour cause de fermeture de la classe de CP suite à deux enfants ayant contracté le virus...

La première sortie eu lieu le 25 juin, au Zoo de Beauval

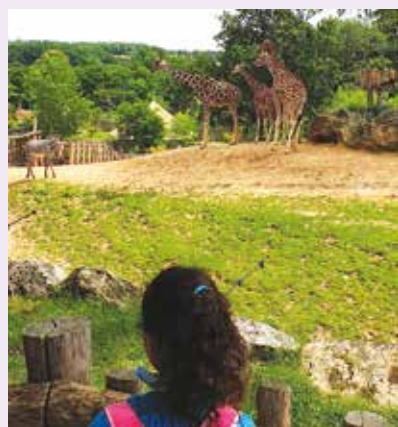
dans le cadre du projet interdisciplinaire de voyage autour du monde. Levés un peu plutôt qu'à l'habitude mais enchantés d'aller découvrir tous ces animaux étudiés tout au long de l'année, c'est avec de grands yeux émerveillés que les enfants ont découvert pour la première fois pour certains, les lions, les girafes, le panda et tant d'autres espèces. La matinée débuta avec un atelier « Tour du monde des animaux » où ils apprennent, entre autres, que le zoo comptait près 800 espèces.



Le survol du zoo en télécabine fit son effet, permettant une vision panoramique du zoo avec une montée à près de 45 mètres du sol. Quelques-uns d'entre eux eurent la chance de voir le spectacle des otaries.



La seconde sortie fut au Cadre Noir de Saumur toujours sur un thème étudié en classe : le projet équitation. Après plusieurs séances d'initiation au poney au centre équestre de Touraine Cheval fortement appréciées, les enfants découvrirent le spectacle de démonstration équestre des jeunes chevaux. Sur fond



de musique classique, ils purent apprécier la voltige par le champion du monde, les sauts d'obstacle et le travail des écuyers au cœur du grand manège. L'après-midi fut consacré à un atelier de deux heures sur les 5 sens. Rythmé par l'utilisation de différents supports pédagogiques, le parcours entre les box, la forge et son maréchal ferrant, la sellerie et les manèges leur a permis d'observer, de toucher, de sentir, d'écouter et de goûter. Les caresses sur le dessus des naseaux eurent un grand succès aussi bien pour les chevaux que pour les enfants.

Deux belles journées bien remplies qu'ils ne sont pas près d'oublier.



Le Carnet

Naissances :

DUCHENE Noé, le 01 mars 2021

GAUDIN Roxane est heureuse de vous présenter son petit frère Alexis, née le 04 mars 2021 (photo)

COURTOIS Julian, le 12 mars 2021

GUÉGUEN Maëlig, le 23 mars 2021

LEGRAND Lisa, le 29 mars 2021

NIVET Erika, le 29 mars 2021

BELDA June et Milo, le 06 avril 2021

CHAUMET BREINLEN Romy, le 27 juin 2021



Mariages :

CIROU Marion et GODBERT Cédric, le 30 janvier 2021

PEREIRA DA SILVA Amanda et Louis AVICE, le 27 mars 2021

VIEIRA Marie et TARTIVEAU Steven, le 29 mai 2021

BIRCHEM Véronique et TIRARD Pierre, le 03 juillet 2021



Décès :

GITEAU Monique, le 24 décembre 2020

VIDEGRAIN Réjane, le 20 février 2021

BOUVIER Simone, le 07 avril 2021

DRIAT Michel, le 10 juin 2021

Anniversaires :

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à nos deux nouvelles centenaires :

Paulette LECOCQ (le 24 avril 2021) et Madeleine CARRÉ (le 10 juillet 2021).



Hommage à Réjane

Réjane a fait le choix personnel de nous quitter le 20 février 2021. C'est son choix et nous le respectons. Son départ a suscité une grande tristesse chez les petits comme chez les grands. Elle était employée communale depuis 1997. Sa disparition soudaine nous a pris de court, alors que nous étions en train de chercher comment l'amener doucement à la retraite, pour soulager ses douleurs dont aucun médecin n'arrivait à trouver réellement la cause. On se souviendra longtemps de sa passion et son amour sans bornes pour les animaux, en particulier ses chats qu'elle était toujours très fière de montrer. Ses scoubidoues et son fort caractère vont manquer à tous.



**NOUVEAUX
ARRIVANTS**
1er semestre 2021



Mme Noémie LIVOY
Mme Anne-Sophie GAILLARD et M. Rémy BOILEAU
Mme et M. GODBERT Cédric

LA CHAPELLE AUX NAUX

SAMEDI 24 JUILLET 2021

FÊTE DES BATELIERS



à partir de 16h00

sur la Plesse du Bourg

à côté du Port

Buvette et restauration

Vente de produits régionaux

Promenade en bateau

sur la Loire

Animation musicale

Feu d'artifice à 23h00
Offert par la Municipalité